

**- TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTE -
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DÉLIBÉRATION N° 2021-029

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres :

En exercice : 25

Présents : 19

Pouvoirs : 1

Date de convocation : 22/11/2021**Date d'affichage :** 02/12/2021

Votants :	20	Pour :	20	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	-----------	--------	-----------	----------	----------	---------------	----------

L'an deux mille vingt et un, **le trente novembre**, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CIAS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de La Tour du Meix, sous la présidence de **Monsieur MOREL Denis -Vice -Président**

Délégués présents : BERREZ Evelyne, BLEUZE Michel, BRANCHY Isabelle, CAPELLI Célestin, CLOSCAVET Marie-Claire, ETCHEGARAY Josiane, GRAS Françoise, JACQUES Jean-Claude, LUSSIANA Eddy, MOREL Alain, MOREL Denis, PARIS Robert, PANSERI Marianne, PUGET Ginette, RENAUX Marie-Louise, ROTA Josiane, RUDE Bernard, THERME Rémy.

Excusés : BROCHOIRE Myrtille, CANTALOUBE Daniel, GAUTHIER-PACOUD Sandrine, MONNERET-LUQUET Jocelyne, SARRAN Jean-Louis.

Excusés ayant donné pouvoir : PROST Philippe à MOREL Denis

Secrétaire de séance : ETCHEGARAY Josiane

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget EHPAD - Résidence du Moulin

Rapporteur : MOREL Denis, Vice-Président

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Suite à l'étude du Compte Administratif et l'État Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) par le service établissements, budget et comptabilité, mission tarification et contrôle des établissements Conseil Départemental du Jura, ce dernier nous informe par courrier en date du 29 octobre 2021 que les résultats budgétaires 2020 représentent pour l'hébergement un excédent de 92 950,62 € et un déficit de 33 062,93 € pour la dépendance.

Par conséquent il est nécessaire d'annuler et de modifier la délibération n°2021-009 ainsi :

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent global de 113 622,53 € :

- Hébergement excédent de + 92 950,62 €
- Dépendance déficit de - 33 062,93 €
- Soins excédent de + 53 734,84 €

DECIDE

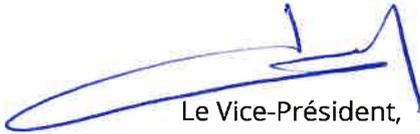
D'AFFECTER le résultat d'exploitation comme suit :

- L'excédent hébergement :
50 000,00 € en apport sur la réserve d'investissement sur le compte 10682
42 950,62 € en apport sur la réserve de compensation des déficits au compte 1068631
- Le déficit dépendance :
- **33 062,93 €** au compte 119 en report à nouveau déficitaire
- L'excédent soins :
25 000,00 € en apport sur la réserve d'investissement sur le compte 10682
28 734,84 € en apport sur la réserve de compensation des déficits au compte 1068631

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Pour extrait conforme,


Le Vice-Président,
Denis MOREL

